

D.2026.05.22.1.4

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.4 : PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

ELECTIONS DES 1^{ER} ET 2^{EME} VICE-PRESIDENTS

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian	GASC Jean-Pierre	RODRIGUES Patrice
CASTERA Didier	KATZENMAYER Laurence	ROURE Marie-Hélène
DELRIEU Florian	LEFEVRE Marine	TERRAIL-NOVES Vincent
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	MOUDENC Jean-Luc	URSULE Béatrice
FAURE Dominique	PARRE Frédéric	VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert	MABIRE Sylvain	
LAFFON Jérôme	MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	CHERUBIN Laurent	SANGAY Dominique
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués

En exercice : 36

Présents : 26

Votants : 29

ELECTIONS DES 3^{EME} ET 4^{EME} VICE-PRESIDENTS

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	CHERUBIN Laurent	SANGAY Dominique
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc BOLZAN Jean-Jacques CAMBOU Alain	COGNARD Gaëtan DUNAL Jonhny LE TEXIER Maxime	PORTARRIEU Jean-François TOPPAN Alain
--	---	--

Nombre de délégués

En exercice : 36

Présents : 25

Votants : 29

ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués En exercice : 36 Présents : 24 Votants : 29

Par délibération D.2026.05.22.1.3 du 22 mai 2026, le Comité Syndical du SMEAT a déterminé la composition du Bureau, avec le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau, en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 5. Il convient de procéder aux élections des vice-présidents. Le président invite le Comité Syndical à procéder, au scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection des Vice-Présidents. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Sont désignés comme scrutateurs :

- M. Gilbert DESCHAMPS
- Florian DELRIEU

La Présidente a demandé qui était candidat.

Se sont portés candidats :

- 1^{er} Vice-Président : M. Jean-Luc MOUDENC
- 2^{ème} Vice-Président : M. André MANDEMENT
- 3^{ème} Vice-Président : M. Bruno CAUBET
- 4^{ème} Vice-Président : M. Pascal BARBIER
- 5^{ème} Vice-Président : M. Michel DECIMA

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

La Présidente invite les élus du Comité Syndical à procéder, au scrutin à bulletin secret, à l'élection des Vice-Présidents.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Election du 1^{er} Vice-Président :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15
- M. Jean-Luc MOUDENC a obtenu 29 voix.
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Jean-Luc MOUDENC est élu 1^{er} vice-président du SMEAT.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 14
- M. André MANDEMENT a obtenu 27 voix.
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. André MANDEMENT est élu 2^{ème} vice-président du SMEAT.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15
- M. Bruno CAUBET a obtenu 29 voix.
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Bruno CAUBET est élu 3^{ème} vice-président du SMEAT.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15
- M. Pascal BARBIER a obtenu 29 voix.
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Pascal BARBIER est élu 4^{ème} vice-président du SMEAT.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15
- M. Michel DECIMA a obtenu 29 voix.
- Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Michel DECIMA est élu 5^{ème} vice-président du SMEAT.

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le 22 mai 2026

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PROCLAME en qualité de 1^{er} Vice-Président du SMEAT M. Jean-Luc MOUDENC conformément au résultat des élections.

ARTICLE 2 : PROCLAME en qualité de 2^{ème} Vice-Président du SMEAT M. André MANDEMENT conformément au résultat des élections.

ARTICLE 3 : PROCLAME en qualité de 3^{ème} Vice-Président du SMEAT M. Bruno CAUBET conformément au résultat des élections.

ARTICLE 4 : PROCLAME en qualité de 4^{ème} Vice-Président du SMEAT M. Pascal BARBIER conformément au résultat des élections.

ARTICLE 5 : PROCLAME en qualité de 5^{ème} Vice-Président du SMEAT M. Michel DECIMA conformément au résultat des élections.

ARTICLE 6 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :

Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026

Publication le 29/05/2026

**PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT**

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Jean-Luc MOUDENC a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Jean-Luc MOUDENC a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
1^{er} Vice-Président.

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
1^{er} Vice-Président.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT
--

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 14

M. André MANDEMENT a obtenu 27 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. André MANDEMENT a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

**PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT**

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

M. Bruno CAUBET a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Bruno CAUBET a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Et ont signé les membres présents :

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 1

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

**PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT**

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Pascal BARBIER a obtenu 29 voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Pascal BARBIER a été proclamé 4^{ème} Vice-Président.
ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
4^{ème} Vice-Président.

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
4^{ème} Vice-Président.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures

**PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT**

Après dépouillement, Dominique FAURE, Présidente du SMEAT, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 15

M. Michel DECIMA a obtenu ... voix.

.....a obtenu 29 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Michel DECIMA a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.
ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
5^{ème} Vice-Président.

ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 36

Votants : ...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

Bulletins blancs ou nuls : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

..... a obtenu ... voix.

.....a obtenu ... voix.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
5^{ème} Vice-Président.

Et ont signé les membres présents :

Scrutateur 1

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 2

Présidente du SMEAT

Au registre sont les signatures